

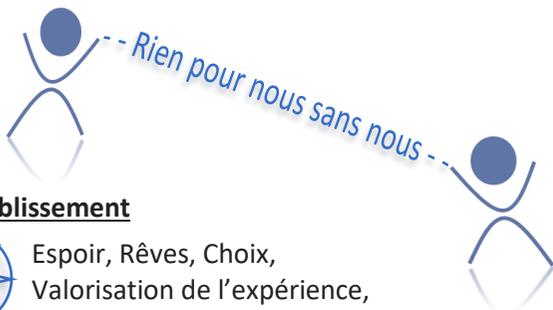
Accompagner autant que de besoin
et quel que soit le parcours logement
2 Visites A Domicile par semaine
minimum, des temps collectifs partagés

Equipe pluridisciplinaire

Médiateurs de santé pairs, travailleurs sociaux,
Infirmiers, médecin psychiatre, professionnels
de la gestion locative secrétaire, cadres...
Fonctionnement en binômes et en multi-
référence

Principes de l'accompagnement

- Le **logement** comme **droit fondamental**
- L'**accès rapide** à un **logement ordinaire**
- Le **choix** par la personne
de son **agenda** et de son **offre de services**
- Un engagement à **accompagner la personne**
autant que nécessaire
- Un accompagnement centré sur la notion de
rétablissement en santé mentale
- Le développement d'une stratégie de
réduction des risques et des dommages
- Un engagement soutenu et **non coercitif**
- La **séparation** des services
de **gestion locative** et d'**accompagnement**



Rétablissement



Espoir, Rêves, Choix,
Valorisation de l'expérience,
Pouvoir d'agir,
Approche positive de la santé mentale,
Vivre une vie de citoyen avec sa maladie



La politique du Logement
d'Abord pour les plus vulnérables

Inconditionnalité à
l'entrée au logement

Pas de caractère prédictif de
réussite ni d'étapes préalables

La séparation des services
d'accompagnement et
de gestion locative

Le déménagement et
les solutions de répit
comme outils d'un parcours

Selon le **choix des personnes** public par le biais d'un
contrat de sous-location :

- Loyers modérés (30 % des ressources max)
- Aide à l'installation
- Le GCSMS assure le risque locatif et le bon
entretien du logement
- Dans le cadre de l'IML la visée est l'accès à un
bail personnel avec la mise en place de
garanties (VISALE, FSL, doit commun) et le
maintien d'une médiation

Territoire de Dijon Métropole

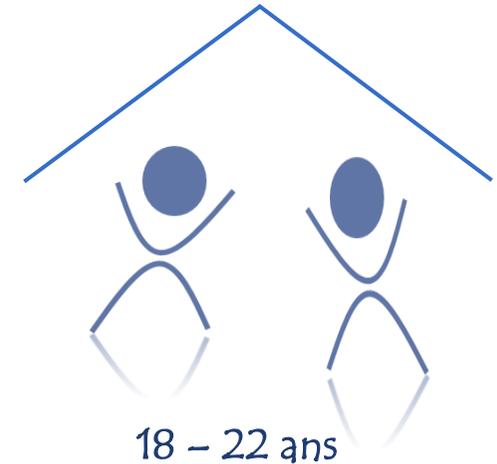


Orientation :
orientation@unchezsoidijon.org
Accompagnement :
contact@unchezsoidijon.org
Gestion locative adaptée :
gla@unchezsoidijon.org

Dijon Métropole
03 80 40 76 00

Expérimentation territoriale
2022-2022

6 places



18 - 22 ans

Financé par



GOVERNEMENT

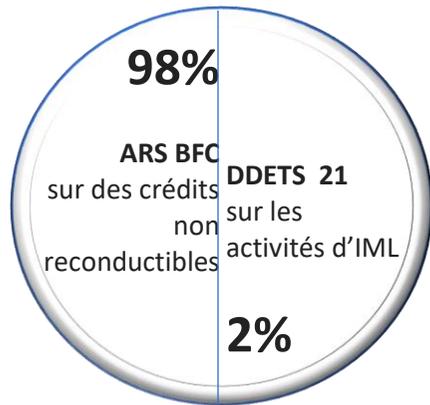
Liberté
Égalité
Fraternité

**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**



GCSMS Un Chez-soi d'abord Dijon Métropole

FINANCEMENTS



LES INDICATEURS DE L'EXPERIMENTATION

Le maintien en logement Choisir et conserver son logement dans la durée	L'autonomie Apprendre à faire ses propres choix, ses démarches, à gérer son budget, à solliciter droit commun	La réduction des risques en addictologie Mieux connaître et maîtriser les produits, leurs effets
L'amélioration de la qualité de vie Mieux vivre avec sa santé mentale et physique	La vie sociale Construire un parcours d'insertion professionnelle et son réseau social	L'accès aux loisirs, au sport, à la culture Parcours individuels et temps collectifs

MODALITES D'ORIENTATION ET D'INCLUSION

6 places expérimentales pendant 2 ans avec pour objectif, l'évaluation et la pérennisation des places dédiées aux jeunes en risque de rupture.

Equipes d'amont
proches de ces publics (ASE, institutions médico-sociales, hôpital, veille sociale, mandataires judiciaires...)

1 Demande d'admission par mail
orientation@unchezsoidijon.org

Validation du critère médical

Equipes d'orientation
Bénéficiant de médecins psychiatres dans leurs équipes (EMPP-Elipses, ANPAA, USP et CHLC Dijon)

24h/24
permanence téléphonique
dédiée aux locataires

LE PUBLIC



Ce programme expérimental de 6 places, adossé aux ACT « Un Chez-soi d'abord », se déroule sur 2 ans (2022 – 2023) et s'adresse aux personnes jeunes majeurs de 18 à 22 ans en risque de rupture et de devenir, sans abris, qui présentent des troubles psychiques sévères et qui échappent aux dispositifs classiques.

Les critères

- Volontaires pour être logées et accompagnées
- Pré-diagnostic de pathologie mentale
- Risque de rupture
- Evaluation des besoins élevés d'accompagnement (score MCAS ≤ 62)
- Bénéficiant de droits potentiels ou effectifs et en situation régulière

L'EXPERIMENTATION



Expérimentation territoriale sur 2 ans inspirée des sites de Toulouse et Lille. **Les 6 places dédiées** sont adossées au dispositif des Appartements de Coordination thérapeutique « Un Chez-soi d'abord » avec **évaluation** pour pérennisation.



Appartements de Coordination thérapeutique « Un Chez-soi d'abord » autorisés par l'ARS sous l'agrément ARS/DSP/DDPS/2018-46 pour une durée de **15 ans** et une amplitude de **90 à 105 places**.



Un modèle de gouvernance organisé en GCSMS, groupement de coopération sociale et médico-sociale, fondé sous l'impulsion du **Renouveau** avec la **SDAT**, le **Centre Hospitalier La Chartreuse**, l'**ADEFO** et l'**Acodège**, agréé par arrêté préfectoral le 01/08/2018.



Un agrément au titre de l'**IML** et de l'**ingénierie** agréé par le **Préfet de Côte-d'Or** depuis le 15/11/2018 pour une durée de 5 ans.



2 Vérification du dossier

3 **Commission d'orientation**
Etude des dossiers complets en fonction de leur date d'arrivée

Retour des décisions sous 8 jours

4 **Rencontre et inclusion de la personne**
au sein du dispositif Un Chez-soi d'abord Dijon Métropole

